



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DIJEN

Question écrite n° 23227

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des coordonnateurs emploi-formation. En effet, cette profession fait l'objet de propositions d'emploi marquant une régression sensible des salaires, sans donner par ailleurs de garantie quant à une reconduction des contrats au-delà de la date du terme de ceux qui lui sont actuellement proposés. De plus, une titularisation ne semble pas non plus envisagée, alors même que cette profession joue un rôle capital dans le domaine de l'emploi et de la formation au niveau local, et ce, dans un contexte de chômage de masse, qui nécessite l'action de tous les acteurs possibles sur le terrain et dans les meilleures conditions. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour améliorer le statut des coordonnateurs emploi-formation, afin de leur offrir certaines garanties correspondant à la hauteur et à l'importance de leur tâche.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Drian](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23227

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1998, page 6909